

VII.2. LA RÉALISATION DE PHOTOMONTAGES

VII.2.1. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Sur le terrain, les prises de vue sont réalisées de façon à traiter l'enjeu considéré. S'il s'agit par exemple d'évaluer la perception du parc éolien projeté depuis telle route, alors il conviendra de se positionner sur les abords immédiats de cet axe ; autrement en se décalant outre mesure, le point de vue n'est plus représentatif. Le positionnement exact de la photographie peut faire l'objet d'une adaptation le cas échéant pour garantir une pertinence optimale (éviter la présence de masques temporaires au premier plan : maïs...) ou pour garantir la sécurité du photographe (se positionner sur le bas-côté de la route et non sur la voie etc.).

Les photographies sont réalisées à l'aide d'un trépied, de façon à garantir l'horizontalité de la prise de vue et la qualité de l'assemblage panoramique, et d'un appareil photographique réflex numérique CANON EOS 100D, équipé d'un objectif de 35mm numérique (ce qui équivaut à un 50mm argentique) comme préconisé dans le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016). L'appareil photographique est positionné à hauteur d'homme (1,60m) pour garantir la représentativité du point de vue.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les panoramas sont produits à partir de 5 photos minimum afin d'obtenir un angle horizontal minimum de 95°. Le logiciel Wind PRO est utilisé pour la réalisation des photomontages. Ce dernier, en croisant cartographie et photographie, permet de faire le lien entre les données topographiques, les éléments de repère apparaissant sur les prises de vue, leur positionnement exact, ainsi que celui du point d'observation, des éoliennes, et du renseignement du modèle d'aérogénérateur utilisé. Les autres parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont également représentés afin de traiter la problématique des effets cumulatifs / cumulés.

LA MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Le cahier de photomontages présente pour chaque point de vue :

- Une carte de localisation ;
- Un commentaire paysager décrivant la visibilité et la lisibilité du parc éolien projeté pour le point d'observation en question ;
- Le photomontage schématique couleur, avec un angle horizontal d'au moins 95°, représentant de façon non-gommée (comme si on pouvait voir au travers du relief, de la végétation, du bâti, etc.) les éoliennes visibles depuis ce point de vue. Elles s'inscrivent dans un cercle coloré afin de les repérer aisément et leur nom figure dans le bandeau supérieur de l'image. Il en est de même pour les parcs en

exploitation, autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, à condition bien entendu qu'ils entrent dans le cadre. Cela permet d'étudier finement les effets cumulés / cumulatifs ;

- Le photomontage réaliste (éoliennes gommées), avec un angle horizontal fixe de 50°, correspondant à une simulation visuelle permettant de se rendre compte efficacement des rapports d'échelle (en plaçant le *Cahier de photomontages* à une distance d'observation d'environ 43 cm, on obtient des proportions réalistes, limitant l'effet d'écrasement induit par les assemblages panoramiques).

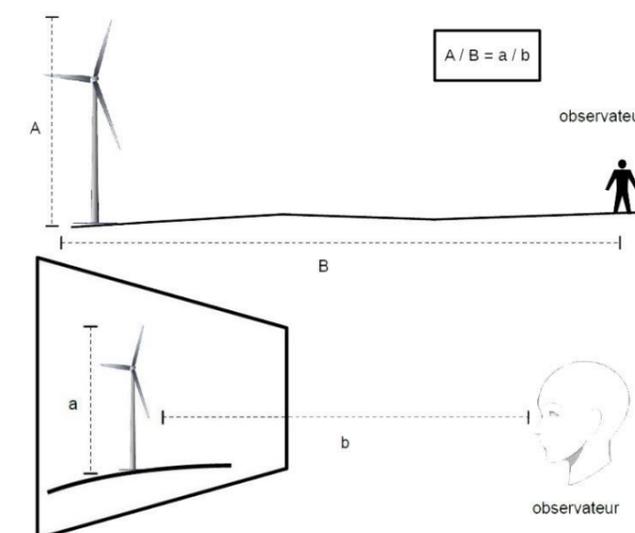


Figure 43 : Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation équi-angulaire

Sur la base de ce schéma la hauteur a de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : $\frac{a}{b} = \frac{A}{B}$ soit $a = (A \times b) / B$

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages constituent un outil indispensable pour anticiper les évolutions du paysage, appréhender et illustrer les effets, l'insertion du parc éolien projeté. Ils présentent l'avantage indéniable de représenter les aérogénérateurs dans des conditions réelles, puisque ces derniers sont ajoutés à l'aide d'un logiciel spécialisé sur une photographie prise sur le terrain, *in situ*.

Toutefois, il convient de rappeler qu'ils s'accompagnent de plusieurs limites :

- Même si la démarche est aussi rigoureuse que possible concernant la réalisation des prises de vue et des photomontages, le résultat obtenu ne restitue pas exactement ce que percevrait l'œil humain puisque ce dernier permet de voir avec davantage de netteté et de profondeur les entités présentes sur l'horizon (limite liée à la prise de vue photographique elle-même, et à l'impression sur papier) ;
- Absence de mouvement des éoliennes (la représentation sur un format papier ne permettant pas de traduire le caractère cinétique de ces infrastructures) ;
- Déformations liées aux assemblages panoramiques (même si l'utilisation d'un trépied limite cet effet) ;

- Des masques visuels non prévisibles (arbres isolés, haies etc.) peuvent s’intercaler entre le point de prise de vue et le projet puisque l’implantation est encore inconnue, et ce, malgré le soin apporté au choix du positionnement des photomontages ;
- Caractère fixe du point de vue : il est impossible de rendre compte du dynamisme de l’observateur sur un photomontage. En se décalant de quelques mètres, une éolienne peut disparaître derrière un masque visuel, ou au contraire se dévoiler ;
- Le rotor est orienté face à l’observateur : cela a pour avantage de donner un résultat maximisant mais cette situation est rare puisque le rotor d’une éolienne s’oriente en fonction de la direction du vent.

Ces limites sont prises en compte lors de la rédaction des commentaires paysagers et de l’analyse des effets du projet. Elles n’affectent donc pas les conclusions de l’étude.

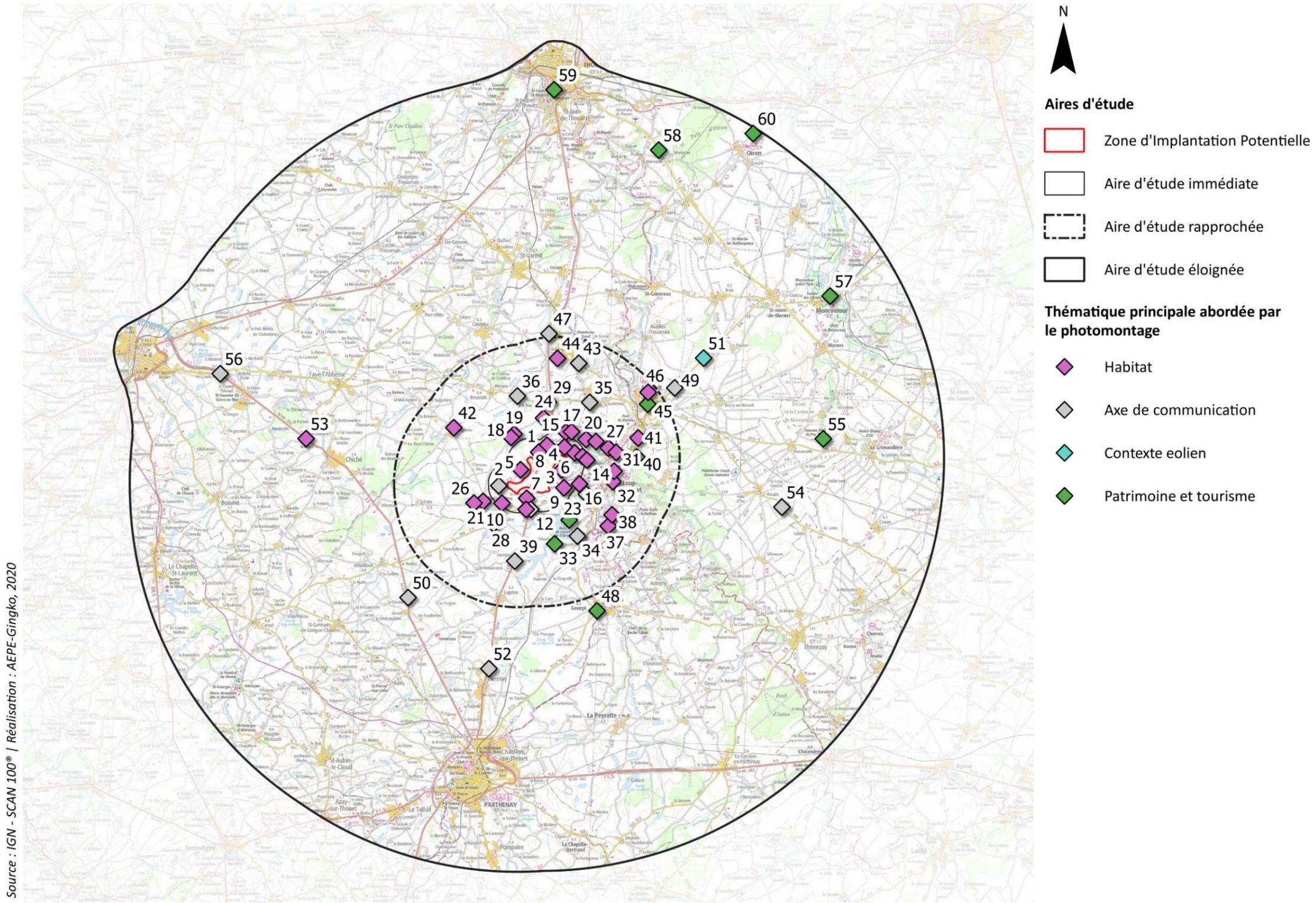
VII.2.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

L’analyse paysagère et patrimoniale a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet. En se basant sur ces éléments, ainsi que sur les cartes des zones de visibilité théorique (cf. partie sur la réalisation des cartes de visibilité pour plus de détails), le positionnement des photomontages est défini. Ces derniers auront pour objectif de mesurer l’impact du projet. Leur localisation peut être justifiée par des enjeux liés aux axes de communication, aux lieux de vie, au patrimoine et /ou aux effets cumulatifs ou cumulés (vis-à-vis des autres parcs éoliens – existants ou projetés – par exemple), etc.

Les points de photomontages sont donc placés sur des secteurs donc la visibilité du projet est pressentie et ne sont pas représentatif de la visibilité globale du projet sur le territoire.

Les cartes ci-après permettent de localiser les emplacements retenus pour la réalisation de photomontages.

Ces photomontages figurent en annexe dans le document intitulé « Cahier de photomontages ». Ce choix a été retenu pour utiliser un format (A3) susceptible de mieux rendre compte, avec réalisme, de l’impact du projet. Le lecteur est donc invité à s’y reporter lorsque le texte fait référence au photomontage n°X (X étant le numéro du photomontage considéré).

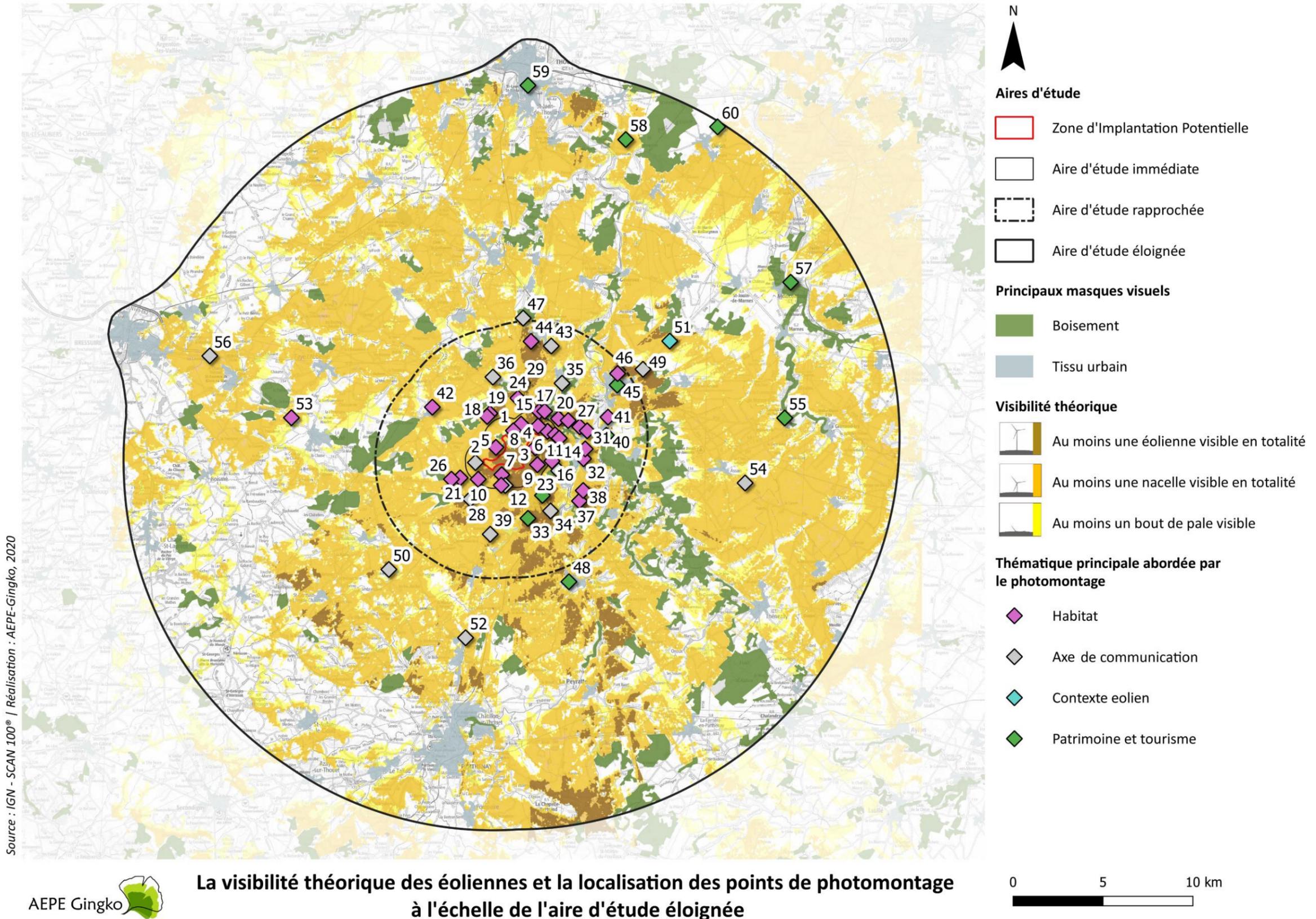


Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 69 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

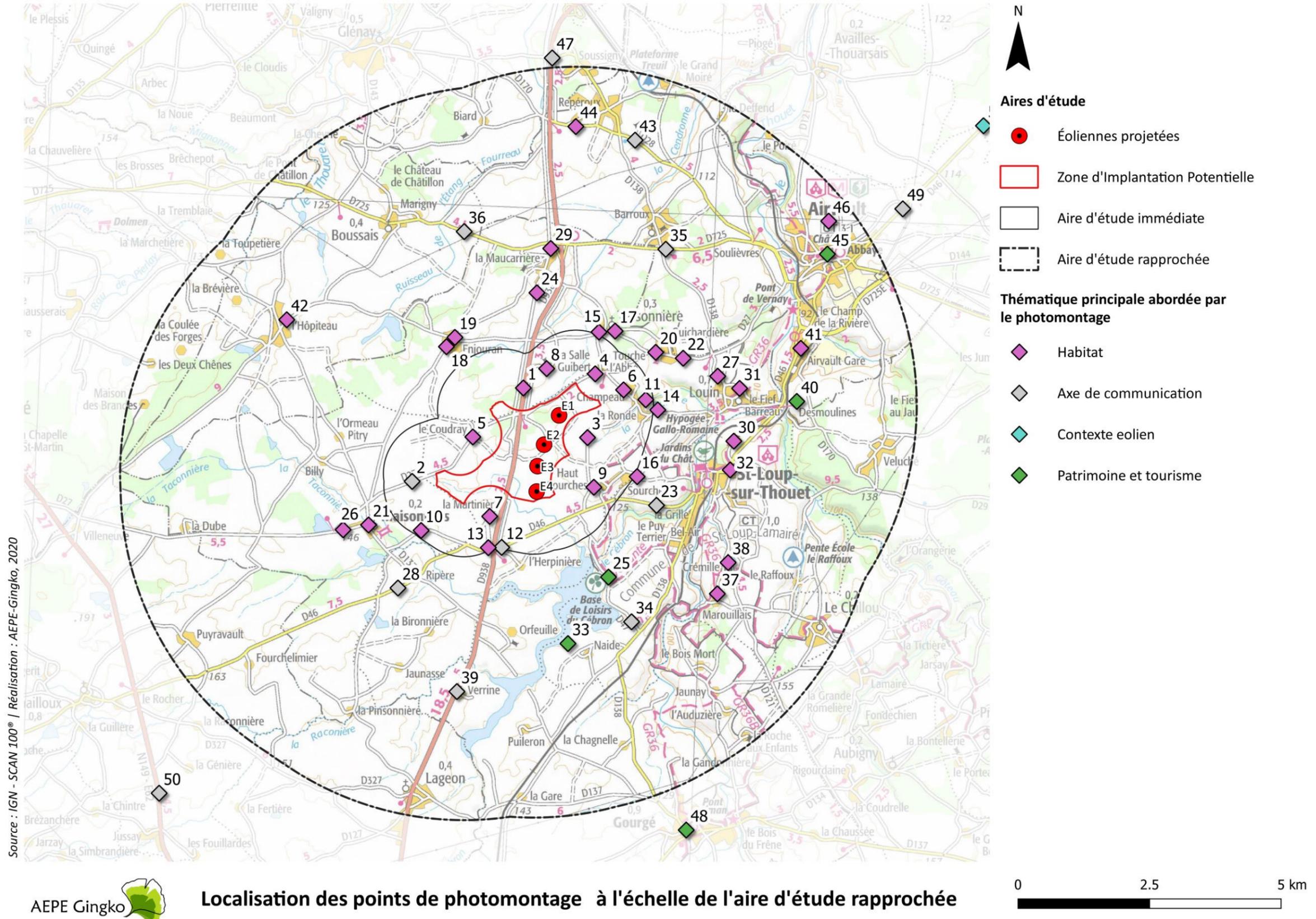


Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 70 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 71 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée